



Présentation brève et synthétique du budget primitif 2025 de la commune

CONTEXTE

- Démographique :

La Commune de Teulat compte officiellement 496 habitants au 1^{er} janvier 2025 selon l'INSEE, mais cela est une estimation basée sur le dernier recensement de 2020 et ne tient pas compte de la construction des deux nouveaux lotissements (23 lots aux Hauts de Cocagne et 9 à Terre de Pastel). Le prochain recensement aura lieu en 2026. Cela entraîne un décalage entre les dépenses que ces nouveaux habitants occasionnent pour la commune (qui concernent surtout l'école, en fonctionnement comme en investissement) et l'augmentation des dotations de l'Etat qui sont en partie indexées sur le nombre d'habitants.

Teulat demeure une Commune rurale avec 80% de son territoire couvert par des terres agricoles. Elle est la plus grande des communes rurales de la Communauté de Communes Tarn-Agout (CCTA) dont elle est membre.

Malgré le côté rural, Teulat en collaboration avec la Communauté de Communes propose une offre de service liée à la petite enfance avec une micro-crèche (une grosse dizaine de places), une école (4 classes pour 79 enfants à la rentrée de septembre 2025) et un ALSH pour les mercredis.

- Politique :

Beaucoup d'énergie a été dépensée cette année pour la lutte contre le projet d'autoroute A69, empiétant sur les autres projets communaux, qu'il a pourtant fallu mener de front, notamment les travaux d'extension de l'école et les études sur le projet de la « Maison du parc ».

Les élus ne souhaitent toujours pas augmenter les impôts cette année (taux stables depuis 2021).

- Financier :

A la clôture de l'exercice 2024, les comptes font ressortir, un excédent de fonctionnement de 93 021.12€ et un déficit d'investissement de 48 750.09€ :

- Dépenses de fonctionnement = 339 433.21€
- Recettes de fonctionnement = 432 545.33€

- ⇒ Excédent = + 93 021.12€
- Dépenses d'investissement = 634 230.53€
 - Recettes d'investissement = 585 480.44€
- ⇒ Déficit = - 48 750.09€

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
• Solde d'exécution de l'exercice	+ 93 021.12€
• Solde antérieur reporté (compte R002 du CA 2023)	303 218.60€
Résultat à affecter	396 239.72€
Résultat d'investissement	
• Solde d'exécution de l'exercice	-
• Solde antérieur reporté (compte D001 du CA 2023)	48 750.09€
• Solde des restes à réaliser d'investissement	+
	6 103.54€
	+ 52 648.00€
Résultat à affecter	- 42 646.55€

AFFECTATION	396 239.72€
Affectation au compte 1068 (RI)	0€
Report au compte R002 (recettes de fonctionnement) après affectation	396 239.72€
Report au compte R001 (dépenses d'investissement) après affectation	42 646.55€

L'année 2024 est une bonne année pour la collectivité, malgré un investissement exceptionnel (travaux d'extension de l'école pour environ 400 000€) : ses produits réels ont augmenté plus vite (+8,5%) que ses charges réelles (les charges ont même reculé de 2,1%).

Sa CAF brute a augmenté de 70,1% sur 2024 par rapport à 2023 après 2 exercices avec une CAF réduite (56.657 euros en 2022 et 55.065 euros en 2023). Elle reste cependant inférieure à celle de l'exercice 2021. La CAF nette est négative sur 2024 : cela s'explique par le remboursement anticipé d'emprunt-relai pour l'extension de l'école.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Au vu des bons résultats financiers de 2024 malgré un investissement conséquent, le chapitre 011 des charges à caractère général peut être un peu desserré (+ 18 300€) avec une légère augmentation des courses d'alimentation pour la cuisine de la cantine de l'école, des dépenses ponctuelles comme le traçage à neuf des marquages au sol dans le cour de l'école et sur le parking (passage piéton, bande STOP), la végétalisation de la place du Bourg, le bilan du fonctionnement de la cantine bio de l'école demandé à l'association Via Emilia ou encore des prestation d'élagage d'arbres ou de taille de haie. Suite à l'arrêt maladie de la cuisinière, son remplacement est budgété en double, à la fois au chapitre 011 en prestation de service, au cas où le remplaçant soit auto-entrepreneur, et à la fois au chapitre 012 des charges de personnel, au cas où la personne soit à recruter en CDD.

Au niveau des charges de personnel (chapitre 012), une ligne est donc prévue pour le remplacement de la cuisinière ainsi que l'augmentation du temps de travail de la troisième personne recrutée en CDD en septembre 2023 pour aider à la surveillance et à la vaisselle/au ménage de la pause méridienne (8h par semaine au début, 13h en ce début-2025). Le retour de la secrétaire de

mairie à temps plein et un avancement d'échelon pour une agent technique viendront alourdir les charges, tout comme un rattrapage de cotisations demandées par l'URSSAF et l'augmentation de 3% du taux de cotisation de la caisse des retraite CNRACL des agents de la fonction publique qui représente une augmentation annuelle de plus de 3400€ de charges pour la mairie. Ce chapitre est donc revu à la hausse de manière prudente à + 17 000€.

Les autres charges de gestion courante et le remboursement des emprunts sont relativement stables.

Les recettes de fonctionnement étant supérieures aux dépenses, il est permis un virement de 375 799.72€ de la section de fonctionnement à la section investissement.

Le détail des dépenses par chapitre est le suivant :

- Chapitre 011 – Charges à caractère général : 161 800€
- Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés : 244 000€
- Chapitre 014 – Atténuation des produits : 11 000€
- Chapitre 65 – Autres charges de gestion : 44 500€
- Chapitre 66 – Charges financières : 6000€
- Chapitre 68 – dotations aux provisions : 100€
- Chapitre 042 – Opérations d'ordres entre sections : 648€

Total hors virement à la section d'investissement : 461 048€

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Côté recettes de fonctionnement, il est prévu une hausse conséquente de plus de 35 000€ grâce à l'augmentation des impôts locaux, dans la mesure où les bases d'imposition (pour le calcul des taxes foncières) seront comme chaque année réévaluées par l'Etat, à un rattrapage du remboursement du salaire de la secrétaire de mairie mise à disposition du service d'assainissement collectif sur les quatre dernières années, à la première partie du remboursement des travaux de réparation des fissures des murs de la salle des fêtes par notre assurance suite à notre reconnaissance catastrophe naturelle après la sécheresse de l'été 2022, la suite de l'augmentation des frais liés à la scolarité (plus d'enfants à la cantine et à la garderie) et une année de rattrapage de fonds de concours en fonctionnement de la communauté de communes (CCTA).

Le détail des recettes par chapitre est le suivant :

- Chapitre 13 – atténuations de charges : 2 900€
- Chapitre 70 – Produits des services, domaines, ventes : 96 250€
- Chapitre 73 – Impôts et taxes : 8 000€
- Chapitre 731 – fiscalité locale : 260 158€
- Chapitre 74 – Dotations et participations : 64 100€
- Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 9 200€

Total : 836 847.72€ (dont 396 239.72€ de résultat de fonctionnement reporté)

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Les recettes d'investissement sont généralement toujours inférieures aux opérations décidées par le Conseil. Ainsi, la section trouve son équilibre grâce au chapitre 021 (virement de la section de fonctionnement : 375 799.72€).

Il est attendu un peu plus de 50 000€ de solde de la subvention du département pour les travaux d'extension de l'école et un peu plus de 18 000€ d'autres subventions pour les projets d'investissement 2025, essentiellement des fonds de concours de la CCTA.

La perception de la taxe d'aménagement des habitants des nouveaux lotissements commence à ralentir après plusieurs années de forte augmentation.

Les recettes réelles attendues pour cette année 2025 sont :

- Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves : 46 000€ (taxe d'aménagement et FCTVA)
- Chapitre 13 - Subventions d'investissement : 68 648€

Total : 491 095.72€.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

Les principaux projets d'investissements inscrits au BP 2025 sont les suivants (en TTC) :

- Transformation de la chapelle en établissement culturel avec mise aux normes ERP : 118 200€ de travaux et 20 113€ d'honoraires d'architecte
- Restructuration des façades de la salle des fêtes suites aux fissures et à la reconnaissance de catastrophe naturelle : 35 836.90€
- Reprises de voirie (chemin en Vigne, chemin de la Callerie et route de Pugnères) : 58 688.74€
- Equipements sportifs à la salle des fêtes : 27 028.80€
- Végétalisation du cimetière : 8753.40€
- Végétalisation de la place du Bourg : enveloppe de 10 000€
- Reprise du plafond de l'entrée de l'église : 2844€
- Changement du chauffage de la mairie : 3675.82€

Les montants des prévisions de dépenses des grands chapitres sont artificiellement « gonflés » pour équilibrer les recettes mais il n'est pas prévu de dépenser l'ensemble des sommes inscrites ci-après :

- Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles : 50 000€ (frais d'étude)
- Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : 60 000€ (achats)
- Chapitre 23 – Immobilisations en cours : 298 249.17€ travaux)

Les autres dépenses d'investissements sont :

- Chapitre 16 – Remboursement du capital d'emprunt : 36 000€
- Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées (SDET) : 3000€
- Chapitre 26 – Participations et créances rattachées : 1200€

Total : 491 095.72€.

LES EMPRUNTS DE LA COLLECTIVITE AU 1^{er} JANVIER 2024 :

Il reste trois emprunts en cours. Le capital restant dû de la commune au 31/12/2024 est de 214 287.77€ (un emprunt de 80 000€ sur 20 ans au taux de 3.75% a été souscrit en 2024 auprès de l'Agence France Locale pour financer les travaux d'extension de l'école.

L'EQUILIBRE BUDGETAIRE

Un des grands principes budgétaires est l'équilibre. Le budget de la Commune doit être équilibré en dépenses et en recettes.

- Dépenses de fonctionnement = Recettes de fonctionnement
 - 836 847.72€
- Dépenses d'investissement = Recettes d'investissement
 - 491 095.72€.

LE PERSONNEL MUNICIPAL AU 1ER JANVIER 2025 :

Effectifs :

- Filière administrative : 1 agent titulaire à temps complet (secrétariat) de catégorie A. Il est envisagé que cet agent passe à 80% (temps partiel de droit pour élever son enfant de moins de 3 ans). Les 20% restant seraient effectués par un(e) remplaçant(e) en CDD de catégorie C (à qui seraient déléguées des missions d'exécution).
- Filière technique : 3 agents titulaires à temps non complet à environ 80% (école), 1 agent titulaire à temps complet (service technique) + 1 CDD pour la pause méridienne à temps non-complet, tous de catégorie C.

BUDGET ANNEXE :

La commune a un budget annexe dédié au service d'assainissement collectif. Un emprunt financier a été contracté pour réaliser les travaux de création des stations et des réseaux. Cet emprunt se remboursera sur les prochaines années en s'auto-finançant par les redevances payées par les habitants raccordés (redevance au moment du raccordement puis annuellement en fonction de la consommation d'eau).

BP 2025 de l'assainissement collectif :

DEPENSES		RECETTES	
SECTION D'EXPLOITATION			
Chapitre 011	144 264.66€	Chapitre 002	173 403.66€
Chapitre 012	18 000.00€	Chapitre 042	13 157.00€
Chapitre 014	6 000.00€	Chapitre 70	20 500.00€
Chapitre 042	22 696.00€		
Chapitre 65	100.00€		
Chapitre 66	11 000.00€		
Chapitre 67	3 000€		
Chapitre 68	2 000.00€		
TOTAL	207 060.66€	TOTAL	207 060.66€
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Chapitre 040	13 157.00€	Chapitre 001	208 525.06€
Chapitre 16	22 000.00€	Chapitre 040	22 696€
Chapitre 20	70 000.00€		
Chapitre 21	70 000.00€		
Chapitre 23	56 064.06€		
TOTAL	231 221.06€	TOTAL	231 221.06€